
Conférence sur l'économie bleue et le défi climatique en Afrique : les Etats insulaires et côtiers à l'avant-garde

Discours de cadrage de Pr. Vêlayoudom Marimoutou, Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien

12 juin 2023 | Moroni (Union des Comores)

Tout d'abord permettez-moi d'exprimer nos remerciements au gouvernement de l'Union des Comores, présidence en exercice de l'Union africaine, pour avoir associé la Commission de l'océan Indien à cette importante conférence et pour l'accueil chaleureux réservé aux délégations ici présentes.

Ce temps d'échanges et d'intelligence collective qui nous est offert devrait engager « un processus de Moroni » qui nous conduira, d'une part, à accentuer nos efforts collectifs pour relever les défis du climat et de la perte de biodiversité, et, d'autre part, à impulser une dynamique nouvelle menée par les Etats insulaires et côtiers d'Afrique qui ont des contributions majeures à apporter à l'échelle du continent et au-delà face à ces défis globaux.

De fait, ce qui est au cœur de cette conférence de Moroni, ce sont les biens communs, notamment l'océan que nous avons en partage. C'est avec cette vision d'une région insulaire et océanique en partage que nos Etats membres ont adopté en mai dernier le nouveau Plan de développement stratégique de la COI qui inscrit notre action pour les prochaines années dans les domaines de la sécurité, de la résilience, d'une coopération économique renouvelée et adaptée aux spécificités insulaires, de l'épanouissement humain et d'une architecture partenariale évolutive. La contribution de la COI aux travaux de la conférence ira donc dans ce sens.

1. Sécurité maritime

Je commence donc avec la sécurité maritime, prérequis indispensable au développement de l'économie bleue. La COI, avec le soutien de l'Union européenne, a mis en place une architecture régionale de sécurité maritime qui couvre 14 millions de km² du bassin occidental de l'océan Indien. Cette architecture de sécurité maritime engage autour de deux accords régionaux les cinq Etats membres de la COI ainsi que Djibouti et le Kenya. Elle dispose de deux centres régionaux de fusion de l'information maritime (CRFIM) à Madagascar et de coordination des opérations (CRCO) aux Seychelles qui ont noué des partenariats solides avec des organismes internationaux, dont des agences des Nations unies, des Etats de la région ou ayant des intérêts dans la zone, des forces navales dont la mission EUNAVFOR Atalanta et des compagnies maritimes internationales.

Cette architecture de sécurité maritime est à un stade avancé et nous ambitionnons de poursuivre sa mise en opération complète avec le concours des partenaires, au premier rang desquels l'Union européenne, mais aussi nos membres observateurs. Cette nouvelle phase permettra de mettre en réseau notre architecture avec les mécanismes en place dans le Golfe de Guinée et dans l'océan Indien oriental jusqu'au Pacifique occidental en approfondissant le dialogue en cours avec les centres de sécurité du continent, de l'Inde, de Singapour ou d'Australie.

A la COI, nous appelons à une implication ferme des Etats et des organisations régionales pour la sécurité maritime car, si l'enjeu initial était celui de la piraterie au large des côtes somaliennes, les défis se sont multipliés et sont directement en lien avec le thème de notre conférence : risques accrus de pollution marine, pêche INN, destruction des habitats et trafics d'espèces sauvages, dynamisation des échanges commerciaux et amélioration de la connectivité maritime, entre autres. Nous

proposerons donc d'asseoir l'architecture régionale de sécurité maritime comme un prélude à une architecture continentale de sécurité maritime conformément à la stratégie pour les mers et les océans de l'Union africaine et à la charte de Lomé. Ceci n'est possible qu'avec l'engagement ferme des Etats qui doivent mettre en place les stratégies nationales, cadres légaux et structures indispensables à l'atteinte de capacités minimales d'action de l'Etat en mer et à la création d'un maillage régional de sécurité maritime abouti.

2. Résilience

La sécurité, c'est un pas en faveur de la résilience.

A la COI, nous faisons de l'économie verte et de l'économie bleue avant que les termes n'apparaissent dans le jargon des relations internationales. Et pour cause : notre géographie est insulaire et océanique, notre région est l'un des 34 points chauds de la biodiversité mondiale, elle est la troisième région du monde la plus exposée aux risques climatiques. Ce que vivent les populations insulaires et côtières de nos pays est la bande-annonce des bouleversements globaux.

C'est pourquoi nous intervenons auprès de nos Etats, des acteurs non-étatiques et en collaboration avec les institutions existantes comme la Convention de Nairobi pour mettre en place des cadres, renforcer les capacités des acteurs de terrain, engager les communautés dans la gestion durable des ressources et des milieux naturels, diffuser les bonnes pratiques de gestion intégrée des zones côtières et des solutions de restauration basée sur la nature. Il n'est pas seulement question d'écologie : notre action diversifiée qui touche à la météorologie, à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), aux pêcheries ou encore à l'éducation à l'environnement fait le lien avec l'économie, le bien-être et la santé des populations, la sécurité alimentaire.

Pour ce faire, nous avons eu la chance de participer il y a deux à trois décennies à la structuration de réseaux qui fonctionnent encore aujourd'hui comme le réseau régional de suivi des récifs. Nous capitalisons aussi sur les réseaux existants, à l'image de l'Association des sciences marines du Sud-Ouest de l'océan Indien et ses réseaux thématiques sur les herbiers et les mangroves. Notre conférence est l'occasion de saluer le rôle de ces réseaux nationaux et régionaux et de confirmer notre volonté de les renforcer durablement notamment dans le cadre de l'initiative sur la Grande muraille bleue.

Coopération économique renouvelée et spécificités insulaires

Dans ces actions pour la sécurité et la résilience que j'ai évoquées, la COI a toujours veillé répondre aux besoins spécifiques de ses Etats membres insulaires et à les faire valoir auprès de la communauté des partenaires et des bailleurs.

En tant que seule organisation d'Afrique composée exclusivement d'îles, la COI est aussi devenue naturellement le porte-voix des besoins des Etats insulaires d'Afrique occidentale et centrale avec lesquels nous collaborons dans le cadre d'un projet de promotion de l'économie bleue et circulaire avec le soutien de la Banque mondiale.

Ce plaidoyer insulaire, la COI est disposée à le poursuivre dans le cadre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) pour assurer une prise en compte des besoins spécifiques des îles en termes de connectivité (maritime, aérienne et numérique), d'accès aux marchés et d'économie d'échelles, entre autres. Sans doute, l'économie bleue recèle bien des opportunités pour nos Etats insulaires et côtiers. Si je m'appesantis sur les Etats insulaires, je me dois de préciser que la prise en compte de leurs besoins requiert une entente et des collaborations fructueuses avec les Etats côtiers. Comment, en effet, penser l'intégration des îles africaines à la ZLECAf grâce, notamment, à une dynamisation de la connectivité maritime sans impliquer les Etats côtiers ? Nous aurons ici l'occasion d'en

discuter et de s'accorder sur le traitement spécifique qui pourrait être accordé aux Etats insulaires d'Afrique.

3. Epanouissement humain

Répondre au défi climatique et libérer le plein potentiel de l'économie bleue obligent à un engagement politique fort et immédiat et à des investissements massifs dans ce qui est, avec le capital naturel, notre première richesse : les hommes, les femmes et la jeunesse de nos pays. Investir dans la formation professionnelle – notamment la formation professionnelle tout au long de la vie, c'est être acteur des évolutions à venir. Il faut 20 ans pour former des techniciens, 25 ans pour des ingénieurs, 30 ans pour des scientifiques. Et c'est ce dont nos pays ont besoin.

Plusieurs études estiment que 60% des métiers de 2050 n'existent pas à ce jour. N'attendons pas la submersion. A l'inverse, il nous faut créer les conditions d'un épanouissement socioéconomique qui passe par des offres de formation en phase avec les besoins futurs de nos économies.

Dans le même temps, il est indispensable d'investir dans la science, la recherche, l'innovation et les technologies. Cela requiert des ressources importantes certes mais les retours sont considérables : il s'agit de disposer d'un capital humain, formé et sensibilisé aux défis régionaux et globaux, productif et innovant pour bâtir la résilience, alimenter la prise de décision grâce à des données précises et à la recherche scientifique, créer un véritable bassin d'expertises de la région dans la région et pour la région, ou encore d'impulser de nouvelles coopération sud-sud entre les différentes régions d'Afrique d'une part, et avec les autres Suds qui partagent les mêmes défis et ambitions comme les arcs insulaires de l'Atlantique et du Pacifique.

A la COI, nous avons ainsi fait de la formation professionnelle et de la mobilité l'une des priorités des prochaines années. Nous réfléchissons aussi à l'opportunité d'impulser la création de campus régionaux des métiers et d'instituts scientifiques régionaux comme un institut des sciences océaniques et du climat qui associerait les institutions nationales, les structures non-étatiques comme la WIOMSA, des instituts de recherche partenaires et aussi le secteur privé.

4. Architecture partenariale évolutive

Notre conférence est donc l'occasion de mettre en débat ces différents sujets et ces propositions de la COI dans la perspective d'initiatives mobilisatrices collectives comme la Grande muraille bleue. Pour ce faire, il conviendra aussi de discuter des manières de faire et des moyens.

Je pense notamment à la place et à la valeur-ajoutée du multilatéralisme. Plus que jamais, les organismes multilatéraux ont un rôle à jouer pour répondre à ces défis complexes et intriqués du climat, de la biodiversité, de la croissance durable et, aussi, de la démographie. Aussi, nous plaidons pour un multilatéralisme en réseau, c'est-à-dire l'approfondissement des collaborations entre les organismes multilatéraux, notamment ceux ayant des focales thématiques, et en lien avec les pays membres qui sont les premiers à pouvoir faciliter ces collaborations au regard de leurs priorités. Cette conférence en est un témoignage puisqu'elle mobilise, autour du gouvernement de l'Union des Comores, la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, le Programme des Nations unies pour le développement, l'Union internationale pour la conservation de la nature et la COI – j'en profite pour remercier et féliciter les partenaires organisateurs pour leurs contributions importantes à cette conférence.

Ce multilatéralisme en réseau pourra s'avérer d'autant plus utile en ce qu'il s'agit d'un plaidoyer commun des Etats insulaires

africains qui doit, aussi, mobiliser les Etats côtiers puisque la plupart des sujets et des opportunités sont similaires ou connexes.

Dans la mise en œuvre du processus de Moroni qui sera lancé à la suite de notre conférence, notre plaidoyer commun, particulièrement en ce qu'il s'agit des spécificités insulaires, devra sans doute poser la question de l'accessibilité des financements internationaux et des opportunités offertes par les nouveaux mécanismes financiers. Nous plaidons, à la COI, pour que le nouveau partenariat Union africaine – Union européenne accorde une attention particulière aux îles d'Afrique et à leurs besoins. Nous plaidons en faveur de l'adoption d'instruments financiers innovants qui tiennent compte des critères de vulnérabilité des îles et moins du niveau de développement socioéconomique comme c'est le cas pour Maurice et les Seychelles, deux Etats insulaires dont la vulnérabilité intrinsèque est reconnue mais dont le niveau de développement les rend inéligible à une multitude de fonds d'aide.

Nous avons des opportunités à sonder avec les instruments de financement des pertes et préjudices ; la capitalisation de l'émission des obligations bleues (blue bonds) et l'octroi des prêts bleus et, sur la base de la dynamique propre initiée par les Seychelles dans l'attraction des investisseurs en donnant, notamment, des signaux clairs d'investissement institutionnel à long terme ; des programmes de co-investissement dans des voies de développement positives pour la nature et pour l'homme, y compris des systèmes de paiement pour les services environnementaux (PSE) ; voire des instruments innovants fiscaux ou contributifs partant de la contribution minimale de nos pays aux dérèglements globaux.

Dans tous les cas, il nous faudra assurer la pleine reconnaissance des vulnérabilités particulières de nos îles et des littoraux des pays continentaux justifiant, de facto, un accès facilité aux financements internationaux.

Avec mes collaborateurs du Secrétariat général de la COI et suivant les décisions de nos instances, nous sommes donc ici à cette conférence pour engager des dialogues fructueux, échanges sur les propositions que j'ai formulées, initier de nouveaux partenariats et, bien entendu, nourrir positivement le processus de Moroni qui, nous le souhaitons, permettra de rendre les îles d'Afrique plus visible et plus audible à l'échelle du continent africain et dans les foras internationaux.

Je vous remercie de votre attention.